

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 23 mai (23/05/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 mai, sous la présidence de Madame ROLLET Colette, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoint**,

Mme Anne-Marie SAURY, M. Robert GOZZO, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Jean-Michel HENRYOT (représenté par Madame Colette ROLLET), **Maire**,
M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), **Adjoint**,
M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Fabienne MAERTEN), Mme Eliette DELMAS (représentée par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Sabine AUGE (représentée par Madame Christine HEMERY), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Robert GOZZO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS :

M. Aïzen ABOUA, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**.

Monsieur CASSIGNOL est nommé secrétaire de séance.

11 – 11 avril 2019

11. Affectation des résultats de l'exercice 2018-budget principal

Rapporteur : Mme HEMERY.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-5 relatif à l'affectation des résultats,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2018 approuvant le vote du Budget Primitif 2019,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2019 approuvant le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2018,

Vu la Commission des Finances du 9 Mai 2019,

CONSIDERANT que les résultats 2018 de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont connus et que le compte de gestion 2018 a été établi par le Comptable Public,

CONSIDERANT que les restes à réaliser du budget principal après prise en compte du déficit de clôture de la section d'investissement font apparaître un besoin de financement de 3 001 661.98 €,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 23 voix pour et 8 abstentions (Mmes CASTRO, CLARMONT, DULAC, FANFELLE ;
MM. BENECH, BOUSQUET, GUILLAMAT, VALLES),**

CONSTATE que la clôture de l'exercice 2018 présente :

Sur le budget principal :

- un déficit d'investissement de 2 430 213.94 €
- un excédent de fonctionnement de 6 243 342.51 €
- un besoin de financement des restes à réaliser après prise en compte du déficit de clôture de la section d'investissement de 3 001 661.98 €,

DECIDE de reprendre et d'affecter le résultat sur le budget principal de la manière suivante :

- **1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 3 001 661.98 €**
- **002 Excédent de fonctionnement reporté : 3 241 680.53 €**
- **001 Déficit d'investissement reporté : 2 430 213.94 €.**

Pour copie conforme
Moissac le 24 mai 2019

Pour le Maire empêché,
La Première Adjointe au Maire,



Colette ROLLET